

Comité d'éthique

Avis du comité d'éthique suite à la saisine n°5 d'un responsable d'établissement :

Soins, traitements ou accompagnements : la question du consentement éclairé, la question du refus

Texte définitif validé lors de la réunion du bureau politique du



La solidarité en action
Médico-Social 64240

Synthèse de l'avis du comité d'éthique

Basé sur une saisine relative au refus de soins, l'avis du comité d'éthique a été élargi au refus d'accompagnement.

Derrière les règles liées à la santé publique, déjà créatrices d'enjeux éthiques, viennent s'en rajouter d'autres, plus liées à ce que renvoie l'idée même du refus aux accompagnants : l'impression d'un déni de leur professionnalisme, un sentiment d'échec, un sentiment d'impuissance, Même si chacun sait bien que le refus peut être éclairé et relever clairement et avant tout d'une affirmation de soi, d'une expression de la liberté individuelle.

On le voit, de nombreuses notions sont dès lors à manier avec précautions, telles que l'aspect éclairé du consentement, l'accompagnement au/du refus, la prise en compte de l'expression de la personne accompagnée,

Le comité d'éthique recommande donc en la matière :

- De sensibiliser les personnels et les proches à la considération du refus de soins ou d'accompagnement comme un droit de la personne accompagnée,
- D'encourager à la désignation d'une personne de confiance autant que de besoin, la médiation sur ces questions pouvant être salutaire à chacun,
- De veiller à une analyse collective de ces refus, pour éviter toute position d'autorité ou excès de persuasion, mais aussi pour apprécier le rapport bénéfice/risque de tout soin ou accompagnement, d'ouvrir ces échanges à l'entourage,
- De veiller à cette même dimension collective pour apprécier le caractère éclairé ou non d'un refus de la part de la personne accompagnée,
- D'agir encore cette dimension collective pour ne pas tomber dans la solution duplicable, dans l'analyse grossière mais au contraire d'avoir sur ces questions des refus une analyse personnalisée, individualisée,
- De questionner régulièrement la personne accompagnée sur son consentement ou son refus, d'y associer l'entourage,
- De veiller à prendre en compte le refus pour ce qu'il peut parfois exprimer avant tout, à savoir la volonté d'une (re)prise en main de sa vie par la personne accompagnée,
- De veiller à faire prendre conscience aux personnes accompagnées leur pouvoir de dire non, de stimuler autant que nécessaire cette capacité, notamment par l'accès aux connaissances

à mobiliser pour ce faire,

- De travailler dans cet objectif sur les capacités de communication de chacun,
- De veiller en permanence et sur ce champ en particulier à l'instauration d'un lien de confiance et à son entretien, pour favoriser l'expression libre de la personne accompagnée, notamment en termes de refus, s'agissant du lien personne accompagnée-équipes mais aussi du lien équipes-entourage,
- De veiller au maintien du lien et de l'accompagnement, même en cas de refus difficile à supporter voire « insupportable » pour les accompagnants,
- De veiller à des actions de formations et de sensibilisations sur ces questions du refus, du libre choix ou de juste proximité, en les ouvrant également à l'entourage.

Secrétariat du comité d'éthique

Siège de l'association LesPEP64

Comité d'éthique

9, rue de l'Abbé Grégoire

64140 Billère

Mail : comite-ethique@pep64.org

